

POURQUOI ACHETER UN PARQUET « MADE IN FRANCE »

Qualité, santé, environnement, emploi... Découvrez à la loupe les 4 bonnes raisons de préférer les parquets fabriqués dans l'Hexagone, porteurs de la marque « Parquets de France ».

Pour l'origine garantie

Depuis 2010, la marque « Parquets de France » identifie les parquets 100% fabriqués dans l'Hexagone, de l'usinage à l'application des finitions. Elle impose aux industriels d'utiliser des matières premières aux provenances 100% françaises et accessoirement européennes pour le contrecollé et, pour le massif, françaises à 90%.



Pour l'authenticité et le choix

Les « Parquets de France » sont des parquets véritables, conformes à la norme NF EN 13-756 exigeant une couche d'usure d'au moins 2,5 mm d'épaisseur. Massifs ou contrecollés, ils se différencient ainsi des imitations (en stratifié, céramique, vinyle...) et des sols bois de moindre qualité, dénommés parfois abusivement « parquets ». Ils proposent des essences et des finitions extrêmement variées, adaptées à tous les goûts et à tous les styles, à un très bon rapport qualité-prix.

Pour la qualité et la santé

La marque « Parquets de France » constitue un excellent repère de qualité. Les parquets porteurs de la marque garantissent une pose facile, une grande stabilité dans le temps, une forte durabilité, une résistance à l'usure adaptée aux trafics intenses, un entretien aisé et un excellent service après-vente. Leurs émissions de COV correspondent aux classes A et A+ du très exigeant protocole AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail).



Pour l'environnement et l'emploi

En privilégiant les essences d'origine française ou européenne, les « Parquets de France » s'appuient sur des filières courtes, ce qui limite l'impact négatif des transports sur l'environnement. L'industrie du parquet en France est peu polluante, car ce revêtement demande peu de transformations dans sa fabrication, et le bois garde captives de grandes quantités de carbone, pour un « bilan carbone » positif. Acheter un parquet produit en France, c'est aussi préserver de nombreux emplois qualifiés de la filière bois.

HALTE AUX IDÉES FAUSSES !

Non, l'industrie du parquet ne nuit pas aux forêts. La marque « Parquets de France » garantit que les essences utilisées par les fabricants proviennent exclusivement de forêts certifiées par PEFC ou FSC. Ces certifications garantissent que les forêts où sont prélevées les matières premières sont gérées durablement, dans le respect de l'environnement et de normes sociales et éthiques. Les arbres sont coupés à maturité, et les forêts replantées, ce qui entretient sur le long terme les ressources naturelles et laisse le temps au milieu forestier de se renouveler et de préserver les écosystèmes et la biodiversité. En France, la superficie de la forêt s'accroît de 82 000 hectares en moyenne, chaque année (source : PEFC).

Au travers de la marque Parquet français, les fabricants nationaux apportent aux consommateurs toutes les garanties légitimes de qualité et de sécurité. Ils s'engagent à long terme pour la préservation des emplois locaux en France, la promotion du savoir-faire français, l'assurance de forêts gérées durablement, des transports limités et le respect de la santé du consommateur.

Plus d'idées, plus d'infos, plus d'images :
www.parquetfrancais.org

Liens utiles :

- Quelle finition? Quels atouts? Quelle rénovation ?
- Entretien et rénover un parquet selon sa finition
- Les atouts du parquet « made in France »



Contact presse :
Sarah LAROUSSE
s.laroussi@cndb.org

Avec le soutien de



CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois